	Quelle loi pour les bibliothèques en France ?
Reg 5	
Remarques et propositions concernant l'organisation de l'Inspection générale des bibliothèques	
In commission we have as In terms the second of the	
La commission n'a pas eu le temps d'examiner le rôle de l'Inspection générale.	Elle s'accorde, cependant, sur le fait que son rôle doit être maintenu et étendu et sa tutelle doit être adaptée à ses missions.